



**EUROPAFORM71**  
**62, Avenue Bel Horizon**  
**71000 Mâcon**

## **La protection de l'enfance en Europe**

### **De la stratégie aux bonnes pratiques : vers de nouvelles coopérations**

#### **Première partie : la convention des Nations Unies au cœur des politiques publiques**

##### **1 Une stratégie clairement définie<sup>1</sup>**

S'appuyant sur la Convention européenne des droits de l'homme, elle s'applique de la même manière à toutes les personnes : les enfants bénéficient donc de la même protection que les adultes. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) réaffirme cela et renforce davantage la protection des droits de l'enfant.

Elle guidera les 46 États membres au cours des six prochaines années dans la réalisation des objectifs stratégiques suivants pour la protection et la promotion des droits de l'enfant.

Cette stratégie prend en compte le droit de l'enfant...

- à la vie
- de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants
- à l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé
- à la liberté et à la sûreté
- à un procès équitable
- au respect de la vie privée et familiale
- à la liberté d'expression
- à l'interdiction de discrimination

---

<sup>1</sup> <https://www.coe.int/fr/web/children/topics>

Ce qui implique :

Le droit de l'enfant...

- à une protection spéciale contre les dangers physiques et moraux
- à la protection de la santé
- à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté (pour les enfants handicapés)
- à une protection sociale, juridique et économique et de grandir dans un milieu favorable à l'épanouissement de sa personnalité et au développement de ses aptitudes physiques et mentales
- aux soins, à l'assistance, à l'éducation et à la formation dont il a besoin
- d'être protégé contre la négligence, la violence ou l'exploitation
- à une protection et à une aide spéciale de l'État lorsqu'il est privé de son soutien familial
- à la protection et à l'assistance (pour les enfants migrants)
- à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale

## **2 Une attention toute particulière aux enfants les plus vulnérables (ex : ceux relevant de la protection de l'enfance)**

Le législateur s'attachera notamment aux situations des enfants vivant dans une situation économique difficile ou dans la pauvreté, des enfants touchés par les migrations et les déplacements forcés (y compris à des fins de travail des enfants), des enfants privés de protection parentale (y compris des enfants laissés par leurs parents dans leur pays pour des raisons de migration de travail) et/ou faisant l'objet d'une protection de remplacement, des enfants appartenant à des minorités nationales, notamment les Roms et les Gens du Voyage, des enfants en situation de handicap, des enfants LGBTI, des enfants victimes de traite ou des enfants vivant et/ou travaillant dans la rue, des enfants dont les parents sont emprisonnés ou des enfants qui assument un rôle d'aidant parental.

Pour ce faire, seront privilégiés :

- Une information et à des matériels qui visent à promouvoir sa santé
- Une protection contre toute forme de violence ou de brutalité
- Une aide s'il est privé de son milieu familial
- Un soutien à une vie pleine et décente et de participation (pour les enfants en situation de handicap)
- La jouissance du meilleur état de santé possible

- Un niveau de vie suffisant
- L'accès à l'éducation, sur la base de l'égalité des chances

**En bref, l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants demeure une priorité**

### **3 Des systèmes de protection de l'enfance valorisant cette stratégie<sup>2</sup>**

La protection de l'enfance se concentre traditionnellement sur des questions particulières ou des groupes spécifiques d'enfants vulnérables. Dans le domaine de la justice, le Conseil de l'Europe continuera d'encourager la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. De même, la mise en œuvre de ses lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants et des recommandations sont contenues dans l'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté. Des synergies avec la stratégie de l'Union européenne sur les droits de l'enfant seront recherchées afin de

- Donner la parole à chaque enfant
- Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants
- Réduire la proportion d'enfants exposés au risque de pauvreté et exclus des services sociaux ou de l'égalité d'accès à l'éducation reste, de manière inacceptable, plus élevée par exemple parmi les Roms et les Gens du voyage, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays
- Favoriser l'accès aux services de santé mentale

Elle invite les États membres de l'UE à renforcer les systèmes de protection de l'enfance, soulignant que : « *Pour pouvoir répondre aux besoins différents des divers groupes d'enfants, [...] il importe de disposer de systèmes de protection complets adaptés aux enfants assurant une coordination entre les agences et entre les disciplines.* »

Le Conseil de l'Europe continuera de promouvoir et de protéger les droits des enfants à la non-discrimination, à l'accès à l'information, à la liberté d'expression, à la protection des données à caractère personnel, à la participation, aux loisirs et au jeu dans leur utilisation des TIC, en coopération avec d'autres acteurs intervenant dans ce domaine. Cela se fera en collaborant avec l'UE, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la Garantie européenne pour l'Enfance et de la Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant.

---

<sup>2</sup> Source : Conseil de l'Europe

## **Deuxième partie : les bonnes pratiques ou pratiques innovantes révélées lors des séminaires**

EUROPAFORM71 et ses 5 partenaires ont porté une focale particulière à chaque séminaire réunissant les porteurs du projet et les acteurs locaux œuvrant dans le champ de l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle qu'ils soient décideurs ou opérateurs.

Les différents échanges ont dévoilé des orientations communes et des pratiques spécifiques.

Dans un souci de clarté, ces bonnes pratiques sont regroupées par séminaires thématiques.

Parler de bonnes pratiques sous-entendrait que certaines n'en révéleraient pas. Il conviendrait plutôt d'évoquer des pratiques. Or, en sociologie, une pratique sociale désigne une façon de faire, une action (individuelle ou collective) socialement transmise ou envisagée dans un contexte social. Nous proposons de remplacer « bonnes pratiques » par « innovantes ».

### **1 Séminaire de Mâcon**

#### **Généralités et (dés)- institutionnalisation : vers le soutien éducatif à domicile**

Ce premier séminaire a permis de dresser un premier panorama sur l'organisation de la protection de l'enfance en Europe rappelée dans les différents documents mis à disposition sur le site « europaform71.eu ».

Par contre, la thématique de l'institutionnalisation a donné lieu à des échanges de points de vue fort intéressants.

Fin 2009, la Commission européenne a commandé à sa Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances un rapport sur la question de la transition des soins en institution vers des solutions de remplacement de proximité (« désinstitutionnalisation »).

Le groupe d'experts ad hoc qui a travaillé sur la transition des soins en institution aux soins de proximité propose des orientations et effectue des préconisations en matière de « désinstitutionnalisation ».

En France, le nombre de places en institution telles que les Maisons d'Enfants à Caractère Sociale et les placements en familles d'accueil connaît une baisse significative au profit d'autres dispositifs plus innovants et moins stigmatisants. Elle rejoint ainsi l'Italie, qui depuis 1997, a mis en place des interventions sociales nouvelles visant à éviter l'institutionnalisation des enfants « victimes » de négligence et évitant ainsi le retrait de l'enfant de sa famille avec en corollaire le soutien éducatif à domicile, pratique d'intervention particulièrement répandue. Les acteurs de ce programme ont pris connaissance également des spécificités du Prado de Bourgogne qui, à travers de dispositifs de prise en charge de la protection de l'enfance, offre

tout un panel de solutions allant de l'accueil dans les MECS à faible effectif, au placement familial, et au suivi dans les familles voire à la plateforme commune avec la Mutualité Française de Saône-et-Loire, dispositif original destiné aux enfants dits « cas complexes » juxtaposant des difficultés sociales et des difficultés liées au handicap.

Au Portugal, la quasi-totalité des enfants en difficulté sont placés dans des institutions, alors que seuls 3% d'entre eux se retrouvent dans des familles d'accueil.

## **2 Séminaire de Palerme**

### **Les mineurs non-accompagnés : les mobilisations citoyennes au cœur de l'accompagnement**

La problématique des mineurs non-accompagnés (MNA) a pris une ampleur croissante au cours des dernières années, dans un contexte global de crise migratoire qui touche l'Union européenne et bien évidemment la région de la Sicile, une des portes d'entrée des MNA.

Après 2011, les sociétés des pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient sont bousculées par les événements du Printemps Arabe, poussant de nombreuses personnes à l'exil vers l'Europe, dont des MNA. Jusqu'en 2018, le nombre de MNA qui arrivent en Italie et également en France ne fait qu'augmenter, pour ensuite ralentir jusqu'en 2020 avec de nouveau une reprise des arrivées à partir de 2023.<sup>3</sup>

Sans nier la volonté politique des Etats membres de l'UE pour accompagner au mieux ces MNA, force est de constater que ce sont les initiatives citoyennes qui sont au cœur des politiques de terrain. Si certaines expriment des revendications politiques et d'autres agissent sous une bannière « humanitaire » neutre, une partie des personnes mobilisées souhaite agir avec les acteurs institutionnels dans des domaines d'intervention variés : les soins médicaux, l'hébergement, la distribution alimentaire, le secours en montagne, les conseils juridiques, l'accompagnement social et administratif, le vivre ensemble, le plaidoyer politique. Des acteurs et actrices mobilisées ciblent plusieurs domaines d'intervention quand d'autres se spécialisent sur un domaine.

Il convient de noter que les moyens ne sont pas à la hauteur de l'accompagnement voulu et souhaitable. Si la protection des personnes mineures se fonde sur celle de l'enfance en danger, tous les partenaires ont souligné les manques auxquels il convient de remédier, comme par ex :

---

<sup>3</sup>LucileAdamkiewicz.Lestrajectoiresdesmineur×esnonaccompagnéetjeunesmajeur×esentre l'ItalieetlaFrance2015à2020:desparcoursaccidentésentreprotectiondel'enfanceetpolitiques migratoires.Sciencepolitique.2020.dumas-03720233

- mise à l’abri immédiatement et de manière inconditionnelle pour l’ensemble des personnes se déclarant mineures non-accompagnées
- hébergement avec des solutions de droit commun adaptées aux mineurs
- recours interdit aux dispositifs hôteliers
- mise à l’abri, réalisée dans des conditions dignes et sécurisantes
- prévision de bilans de santé et entretien avec un psychologue systématique, notamment.
- révision de l’évaluation de la minorité et de l’isolement avec bannissement des tests osseux pour définir la minorité
- entretiens réalisés par des personnes différentes, compétentes et formées, sans que l’évaluation ne soit faite à charge.

### **3 Séminaire de Ponte de Lima**

#### **La territorialisation, une réponse sous réserve d’une culture commune partenariale**

De nombreuses initiatives de coopération et de partenariat ont vu le jour dans les territoires, comme la mise en place d’une commission partenariale spécialisée dans le traitement des dossiers les plus complexes en Saône-et-Loire, la création d’équipes pluridisciplinaires pour certaines modalités d’accueil en Roumanie, etc. Malgré ces avancées locales, le constat général est celui d’une coopération globalement insuffisante entre les acteurs et surtout d’un cloisonnement encore très marqué entre les différents secteurs d’intervention (Aide Sociale, justice, médico-social, santé, éducation nationale...). Nombre d’interlocuteurs ont ainsi insisté sur la difficulté à faire émerger une « culture commune » de la protection de l’enfance, chaque acteur restant attaché à la défense de son pré-carré.

Des propositions sont analysées et commentées <sup>4</sup> :

- inclure systématiquement dans la liste des signataires des protocoles relatifs au dispositif de recueil, de traitement et d’évaluation des informations préoccupantes l’ensemble des acteurs de la protection de l’enfance, en particulier les représentants du secteur médical (hôpitaux et médecine libérale) et de l’enseignement privé
- généraliser la pratique consistant à associer l’ensemble des acteurs de la protection de l’enfance à l’élaboration des schémas territoriaux de la protection de l’enfance en tenant compte des spécificités de chaque pays : région pour l’Espagne, le Portugal et l’Italie, Communauté de communes pour la Roumanie, département pour la France, État pour la Turquie

---

<sup>4</sup> Sante.gouv.fr

- réaffirmer le rôle central de la Protection Maternelle et Infantile par la définition d'une stratégie nationale tenant compte des caractéristiques de chaque territoire
- systématiser les propositions de visites à domicile de professionnels au retour de la maternité.

#### 4 Séminaire de Comănești

##### **Les enfants des rues ou plutôt les « enfants en situation de rue ». Les maîtres mots : prévention et accompagnement des familles**

Parler d'« enfants des rues » est un non-sens. Il convient d'évoquer « *d'enfants en situation de rue* », et non pas « *d'enfants des rues* », car « *la rue n'enfante pas*<sup>5</sup> » et que leur situation n'est souvent que temporaire.

Les causes qui poussent les enfants à vivre dans la rue sont multiples, telles que la migration forcée, la séparation des familles, la violence, l'exploitation et les abus, la grossesse précoce et l'abandon scolaire, autant de fléaux auxquels ces enfants sont confrontés. Yolaine Guérif a également souligné l'importance de la prévention et de l'accompagnement des familles avant que les enfants ne basculent dans la rue.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes

France : 1600

Italie : 6000

Turquie : plus de 30 000 rien qu'à Istanbul

Espagne et Portugal : chiffres non recensés

Roumanie : Plus d'un millier à dormir dehors dans la capitale roumaine en 1992 et, vingt-cinq ans plus tard, leur nombre n'aurait pas diminué.

Le phénomène des enfants des rues est complexe et traduit plusieurs réalités. Il peut s'agir :

- d'enfants seuls vivant dans la rue,
- d'enfants vivant dans la rue avec leurs familles, voire leurs communautés,
- d'enfants travaillant dans la rue, mais ayant un foyer,
- d'enfants/jeunes, ayant un foyer, mais passant l'essentiel de leurs journées dans la rue,
- d'enfants passant de lieux d'accueil en lieux d'accueil avec des séjours intermittents dans la rue.

---

<sup>5</sup> Stoecklin, Daniel - *Les enfants en situation de rue* - Cairn

Le séminaire de Comănești a permis de relever certaines ambiguïtés et en particulier, le regard porté par les partenaires roumains qui nous certifient que les enfants des rues en Roumanie ne sont qu'un regard faussé de la part des autres pays européens.

Force est néanmoins de constater que les enfants en situation de rues sont dépendants de leur situation et non de leur statut. En effet, chaque enfant entretient une histoire personnelle avec la rue, qui ne peut être généralisée. Ainsi, la prise en charge des enfants des rues doit, pour être efficace, porter sur les différentes situations de rue, autrement dit sur les divers « profils d'enfants ». Il importe, dès lors, d'analyser le rapport qu'entretient l'enfant avec la rue.

Il incombe alors d'assurer et de garantir<sup>6</sup>

- **Le droit à l'alimentation**

Les enfants des rues n'ont souvent pas accès à une alimentation saine et en quantité suffisante. En outre, il arrive qu'ils ne disposent pas du tout de nourriture, car, vivant dans les rues, ils n'en produisent pas et n'ont pas d'argent pour en acheter.

- **Le droit à la santé**

En outre, en raison d'un manque d'hygiène, les enfants des rues sont exposés à différentes maladies. Leur état de santé est souvent inquiétant. Sans famille pour les soigner, ces jeunes doivent s'assumer et se prendre eux-mêmes en charge.

Par ailleurs, il est fréquent que les enfants des rues, pour échapper à leur réalité, consomment du cannabis, de l'alcool ou inhalent du gaz de pétrole. Ces conditions de vie très dures ont malheureusement un impact négatif sur leur développement physique et psycho-social, mais également sur leur développement culturel et économique.

- **Le droit à l'éducation**

Les enfants des rues ne sont évidemment pas scolarisés. De ce fait, ils ne bénéficient pas des mêmes opportunités que les autres enfants.

- **Le droit à la non-discrimination**

Perçus comme des marginaux, les jeunes des rues sont souvent victimes de discrimination. Généralement, les adultes ont des préjugés qui les stigmatisent comme « enfant de la rue ». Ils sont par conséquent souvent associés aux dangers des rues. Dès lors, il est souvent difficile pour ces enfants de réintégrer la société.

Afin de mieux comprendre les enfants qui vivent et évoluent dans les rues, il est primordial, d'une part, de les faire participer et d'autre part, de les mettre en contact avec des acteurs

---

<sup>6</sup> <https://www.humanium.org/fr/enfants-des-rues/>



institutionnels ou individuels, qui chercheront à comprendre les causes structurelles de leur situation.

### **Troisième partie : vers de nouvelles coopérations**

La volonté de poursuivre le partenariat simplifié au-delà des séminaires est réel et trouve ses prolongations dans 3 programmes visant à promouvoir l'inclusion en Europe.

#### **1 Échange de jeunes au Portugal – activité réalisée (annexe)**

**Une première expérience de mobilité européenne pour des jeunes relevant de la protection de l'enfance : « Circuits courts bio et restauration »** (n°2022-3-FR02-KA152-YOU-000099681).

**2 Partenariat stratégique – activité validée sous réserve de financements complémentaires (annexe) – avec les 6 pays du partenariat simplifié plus 6 autres pays éligibles**

**« Osons la société inclusive »** (KA220-ADU-414467FF\_06\_03\_2023).

**3 Mobilité de courte durée pour les adultes – à déposer en octobre 2023 (annexe)**

**« Cap vers la société inclusive »**

**Extrait du cahier des charges EUROPAFORM71**  
**Rencontre de jeunes au Portugal**  
**Financements assurés par**  
**la commission européenne (ERASMUS+) et la région Bourgogne**  
**Mobilité de jeunes relevant de la protection de l'enfance**

Questions	Réponses	Commentaires
Qui ?	Mobilité de jeunes âgés de 13 à 20 ans	Dans le cadre d'une convention avec MECS « la Roche fleurie » et/ou MECS « Saint-Exupéry »
Combien ?	12 jeunes Français et 12 jeunes portugais	Le groupe français est originaire de Saône-et-Loire et relève de la protection de l'enfance Le groupe portugais est originaire de Viana de Castelo <a href="#">Casa dos Rapazes de Viana do Castelo ...</a>
Quel parcours initial ?	Diversifié	Les jeunes de Saône-et-Loire ont pour la plupart une scolarité difficile liées à des besoins éducatifs particuliers. Il en est de même pour les jeunes de Viana do Castelo Néanmoins, certains d'entre eux poursuivent actuellement des études et des formations BAC et Post Bac
Quels jeunes français ?	Jeunes en capacité de bénéficier d'un séjour collectif à l'étranger et motivés par projet	Tous les cas de figures sont présents : décrochage scolaire, formation courte, formation plus longue. La sélection sera assurée par l'équipe d'encadrement de la Roche Fleurie et/ou du Foyer Saint -Exupéry
Quelle finalité pour la mobilité	Être acteur du développement durable	Il s'agit d'être initié au « Circuits courts bio, restauration et gestion des déchets »
Avec quels partenaires	Structures directement impliquées	Découvrir en amont et pendant la période de mobilité différentes structures avec possibilités de mini stages
Quand ?	Juillet 2023	<b>Durée 8 jours : deuxième quinzaine de juillet</b>
Avec quel programme ?	3 temps sont proposés	<b>1 En amont</b> : appropriation du thème, recherche, visites et mini stages – Le portugais langue véhiculaire – ex liés à la démarche d'apprentissage interculturel <b>2 Pendant la mobilité</b> : Visites et mini stages avec les jeunes portugais – Activités culturelles et ludiques <b>3 Après la mobilité</b> : évaluation et restitution
Quels moyens ?	Moyens humains (1 EUROPAFORM71 + 2 éducateurs français) Moyens financiers (pas de prise en charge du 2d éduc par EUROPAFORM71)	<b>Une visite préparatoire</b> avec 2 cadres d'EUROPAFORM71. 1 cadre EUROPAFORM71 et 2 éducateurs pendant la période de mobilité. Prise en charge des frais de transports, d'hébergement, de restauration et forfait activité de 2000 euros par EUROPAFORM71. Structure(s) de protection coassure(nt) préparation, mobilités et convoyages AR Aéroport Lyon. Mise à disposition locaux pour préparation.
Quelle implication du partenaire européen ?	Prise en charge du programme	Respect du programme avec préparation des temps théoriques, des visites et des mini stages. Proposition de lieux d'hébergement et de restauration

**Coordination française assurée par EUROPAFORM71 en lien avec partenaire portugais PREVIFORM**

**Extrait du cahier des charges - Partenariat stratégique – « Osons l'inclusion »**

<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Qui ?</b>	Partenaires européens et partenaires locaux	Motivés et acteurs ou futurs acteurs d'une société inclusive (contactés ou à contacter) A l'échelon territorial : Services de l'État, Département, Région, collectivités locales - Associations gestionnaires : Prado, MFSL, PEP71, Papillons Blancs, Sauvegarde, Le Pont
<b>Combien ?</b>	12 partenaires européens	<b>5 partenaires historiques : France, Italie, Portugal, Roumanie et Turquie</b> <b>7 nouveaux partenaires : Espagne, Macédoine du Nord, Albanie, Suède, Bulgarie, Irlande</b>
<b>Quel intérêt ?</b>	Découvrir les forces et les faiblesses des différentes pratiques	Il s'agit d'approfondir les conditions de mise en vie d'une société réellement inclusive avec l'aide d'indicateurs et de promouvoir ensuite les modalités de restitutions à l'échelle de chaque pays.
<b>Quels partenaires ?</b>	Diversifiés	Nos partenaires sont représentatifs de l'Union européenne avec en complément des partenaires historiques des pays d'Europe centrale et du Nord
<b>Sur quel type de sélection</b>	Représentatifs des 3 modèles de prise en compte de la différence et de la diversité	Modèle inclusif : Italie, Espagne, ... Modèle mixte : France... Modèle spécialisé : Allemagne
<b>Quelle finalité pour le partenariat ?</b>	Découvrir sur site la déclinaison de la société inclusive	Il s'agit d'approfondir dans un pays donné les conditions de fonctionnement de dispositifs réels d'inclusion en partant des 5 piliers décrits par le Pr Charles Gardou : vivre ou exister ? Hiérarchisation des vies ? Egalité ou équité ? Exclusivité de la norme ou diversité ? Détention réservée du patrimoine commun ?
<b>Durée</b>	Sur une durée de 18 mois	<b>Avec 4 séminaires de 3 jours pleins à la clé</b> - Séminaire France : Projet + culture commune sur société inclusive - Séminaire Espagne : l'inclusion jeunes et adultes en situation de handicap - Séminaire Suède : l'inclusion personnes vieillissantes en situation de handicap - Séminaire Turquie : inclusion de personnes en situation d'exclusion sociale
<b>Avec quel programme ?</b>	4 temps sont proposés  Attention, la langue véhiculaire est le français	<b>1 En amont du dépôt</b> : accord sur l'organisation générale <b>2 Avant chaque séminaire</b> : travail préalable sur le pilier abordé avec appui et évaluation universitaire <b>3 Pendant chaque séminaire</b> : <b>intègre</b> colloque ouvert aux acteurs locaux avec restitution plus travail en interne – Bilan structuré <b>4 Évaluation et diffusion</b>
<b>Quels moyens ?</b>	Des moyens humains	<b>Pour chaque séminaire : un responsable identique pour chaque ONG + un acteur local</b>
<b>Quelle implication des partenaires européens ?</b>	Prise en charge du programme	Respect du cahier des charges y compris sur la présence d'acteur(s) local(aux) et interprètes.

### Mobilité de courte durée – Cadre du social et du médico-social

Questions	Réponses	Commentaires
Qui ?	Stagiaires préparant le CAFERUIS <sup>7</sup>	<b>Dans le cadre d'une convention avec les IRTESS Bourgogne et Franche Comté</b> (plus importants organismes de Formation de la région) – Partenaires historiques d'EUROPAFORM71. <b>Conception, dépôt du dossier et suivi du programme assurés exclusivement par EUROPAFORM71</b>
Combien ?	3 groupes de 10 stagiaires	<b>Ces 3 groupes sont affectés dans 3 structures différentes : Espagne, Portugal, Turquie</b>
Quel parcours initial ?	Diversifié	Les stagiaires sont en poste d'encadrement ou non. Ils peuvent être également en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle.
Quelle formation ?	Très dense <sup>8</sup>	<b>La formation CAFERUIS sanctionne un diplôme de niveau 6 (Master 1)</b> . La formation est constituée de 400 heures de formation théorique et de 420 heures de stage. Le diplôme est délivré par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.
Sur quel type d'emploi ?	Emplois relevant de l'action sociale et médicosociale	Les titulaires de ce diplôme ont accès aux postes de chef de service, de responsable d'unité ou de directeur de petites structures – Les secteurs d'intervention sont très diversifiés : fonction publique territoriale ou hospitalière ou secteur associatif.
Quelle finalité pour la mobilité ?	Découvrir sur site la déclinaison de la société inclusive	Il s'agit d'approfondir dans un pays donné les conditions de fonctionnement de dispositifs réels d'inclusion.
Quand ?	Octobre 2024	<b>D'une durée d'une semaine</b> , la date sera communiquée le plus rapidement possible après validation de l'agence
Avec quel programme ?	3 temps sont proposés  Attention, la langue véhiculaire est le français	<b>1 En amont</b> : intervention sur évolution des paradigmes de prise en charge de la différence et de la diversité et démarche d'apprentissage interculturel. <b>2 Pendant la mobilité</b> : organisation de l'action sociale et médicosociale, déclinaison des dispositifs d'inclusion, visite de 3 dispositifs handicap, personnes vieillissantes, exclusion sociale), mini-stage de 3 jours. <b>3 Après la mobilité</b> : évaluation et restitution.
Quels moyens ?	Des moyens humains	<b>Une visite préparatoire</b> avec deux cadres d'EUROPAFORM71 et présence d'un cadre d'EUROPAFORM71 pendant la période de mobilité. Soutien de la région Bourgogne Franche Comté.
Quelle implication du partenaire européen ?	Prise en charge du programme	Respect du programme avec préparation des temps théoriques, des visites et des mini stages. Proposition de lieux d'hébergement (les stagiaires sont autonomes)
Quelle incidence financière partenaires européens	Forfait de 1500 €	Ce dédommagement vise à rétribuer le temps de travail consacré à la préparation et au suivi de la mobilité.

<sup>7</sup> CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale